



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître :
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Affaire suivie par : FS

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 10 décembre 2024

Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que les modifications demandées ont été apportées.

De plus, je vous informe que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 22 et 23 avril 2024 a bien été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de neuf points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire